

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014.

2014 R. 100 G - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Etablissement public départemental autonome du Glandier.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général et son additif en date du 3 juin 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Etablissement public départemental autonome du Glandier (Conseil d'administration) :

Mme Karen TAIEB,
M. Bernard JOMIER.